

# DEVENIR JEUNE SAPEUR-POMPIER

**Au sein de la section de  
SARRE-UNION/DIEMERINGEN  
(selon le secteur)**



**ADJSP 67**

## Qu'est ce que le Jeune Sapeur-Pompier ?

De 12 à 16 ans, filles et garçons peuvent découvrir le métier de sapeur-pompier en intégrant une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP). Les sections permettent d'initier ces jeunes aux techniques de lutte contre l'incendie, au secourisme, mais aussi de promouvoir les valeurs civiques et sportives.

Il existe aujourd'hui une cinquantaine de sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers à travers le Bas-Rhin. Chaque année, entre 700 et 800 jeunes sont formés à ces techniques.

## Comment se déroule la formation ?

Le JSP suit une formation de 4 ans, encadré par des sapeurs-pompiers. Il doit acquérir tous les enseignements et réussir les épreuves théoriques et pratiques. Ce programme comporte des thèmes comme le fonctionnement des institutions, le secourisme, et les techniques d'intervention (lutte contre l'incendie, inondations, destruction de nids de guêpes, ...). L'activité physique et sportive tient une place importante dans ce cursus.

Le JSP sera amené à participer à des cérémonies commémoratives (8 mai, 11 novembre, ...), à des manifestations sportives, mais ne participera pas aux interventions.

Un examen, appelé Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers, se déroule lors de la quatrième année de formation. Une fois le brevet validé, le JSP pourra rapidement intégrer une section de sapeurs-pompiers volontaires et participer aux interventions.



**Lot de sauvetage**

**Secourisme**



**Sauvetage**

**Incendie**

## **CONTACTS**

[www.adjsp67.fr/formulaire-de-pre-inscription/](http://www.adjsp67.fr/formulaire-de-pre-inscription/)

### **Responsable SARRE-UNION :**

Sergent Chef Michel WILBERT

Tél : 06.28.05.01.01

Mail : jspsarreunion@gmail.com

### **Responsable DIEMERINGEN :**

Lieutenant : Bernad LITTY

Tél : 06..77.84.98.79

Mail : bernardlitty@hotmail.fr



**Conditions pour devenir JSP : Etre agé d'au moins 12 ans et remplir les conditions d'aptitude médicale.**

**Inscription au plus tard le 20 septembre 2021**

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique